

**Le groupe de parole
des bénévoles d'accompagnement en exercice
(page 1 sur 1)**

1. Ce qu'est un groupe de parole

Dans le cadre d'une association de bénévoles d'accompagnement, le groupe de parole est un groupe qui se réunit régulièrement et rassemble des bénévoles qui accompagnent les personnes gravement malade et/ou en fin de vie.

Le groupe de parole est un lieu d'analyse de la relation d'accompagnement vécue par les bénévoles présents dans l'exercice de leur bénévolat.

Il est animé par un psychologue qui possède un diplôme universitaire validant des compétences en psychologie qui lui permettent la maîtrise d'outils facilitant la compréhension, l'écoute et l'observation indispensable pour décoder la parole des participants.

Un climat de confiance, de respect et de non jugement entre les participants et envers l'animateur est nécessaire. La règle de confidentialité est impérative.

Le groupe de parole permet aux bénévoles d'accompagnement d'exposer leurs difficultés vis-à-vis d'une situation lourde à gérer. L'expression et la compréhension des émotions permettent de mieux cerner les mécanismes de défense qui entrent en jeu dans cette situation. Le décodage des réactions et comportements qui en découlent atténue la souffrance et améliore la relation entre le bénévole d'accompagnement et la personne accompagnée : personne malade, famille et proches, personnes en deuil.

Il évite l'isolement des bénévoles qui accompagnent les personnes malades/familles et renforce la solidarité.

C'est un espace d'échange, de réflexion, un temps de partage.

Il apporte un nouvel éclairage sur les situations, facilite la communication entre les participants et mobilise les ressources individuelles.

Le groupe de parole ne fait pas disparaître totalement la souffrance, mais est plutôt un lieu pour retrouver la juste proximité et regarder les difficultés autrement.

Le groupe de parole est aussi un lieu d'écoute mutuelle : pour les bénévoles d'accompagnement qui ne rencontrent pas de difficultés ou de questionnements particuliers, leur présence au groupe de parole reste malgré tout indispensable puisque leur seule présence permet l'expression et l'écoute des bénévoles en difficulté.

2. Ce que n'est pas un groupe de parole

- Le groupe de parole n'est pas une réunion clinique où se discute la situation clinique du patient.
- Ce n'est pas un lieu de psychothérapie individuelle ou collective.
- Ce n'est pas un groupe où se règlent des questions d'organisation, de coordination ou de gestion de conflits.

3. Critères de recrutement du psychologue animateur du groupe

- Formation universitaire en psychologie
- Formation spécifique à l'animation de groupes de parole.
- Connaissance de base des soins palliatifs et de l'accompagnement
- Existence d'une supervision régulière extérieure à l'association
- Non implication auprès de la même population de personnes accompagnées

Le recrutement du psychologue est réalisé en dehors des institutions accueillant des bénévoles d'accompagnement et assuré par des responsables associatifs compétents dans ce domaine.

4. Compétences recherchées pour le psychologue animateur du groupe

- Ecoute et permet le partage des situations difficiles
- Favorise l'expression de questionnements et des émotions générées par les accompagnements
- Accompagne les participants dans la compréhension de ces situations, le décodage de leurs réactions, de leurs émotions et de celles des personnes accompagnées.
- Facilite et encourage l'expression de chacun, en respectant son propre rythme
- Fait circuler la parole et respecte les silences
- Est attentif à la communication non verbale
- Mobilise les ressources individuelles au service du collectif
- S'assure que chacun quitte le groupe en ayant trouvé le ressourcement nécessaire.

5. Fonctionnement du groupe de parole

- Le groupe de parole se réunit régulièrement : le rythme qui semble bien adapté aux besoins des bénévoles d'accompagnement est, au minimum, d'une séance mensuelle.
- Pour favoriser la participation des bénévoles : le calendrier annuel est prévu en début d'année.
- Le lieu se doit d'être confortable et convivial
- Le choix des horaires : en journée ?...en fin de journée ?.. en soirée ?..sera défini en fonction des possibilités de l'association et du profil des bénévoles concernés.
- Durée : de 1h30 à 2h maximum.
- Nombre de participants : ne doit pas dépasser 12 personnes de façon à permettre l'expression de chacun sans difficulté.
- Composition du groupe de parole : Pour les grandes associations, selon leurs objectifs, le groupe de parole peut être constitué, soit par des bénévoles d'accompagnement d'une même équipe, soit panaché entre plusieurs équipes.
- Une réunion annuelle de mise au point sur le fonctionnement du groupe de parole, avec bénévoles d'accompagnement, coordinateur de bénévole et psychologue, est recommandée.
- La participation au groupe de parole est obligatoire. Tout manquement à cette obligation peut remettre en cause l'engagement du bénévole d'accompagnement sur le terrain et nécessite un entretien avec un responsable associatif.